



BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-DIVY n°405 de Samedi 26 mars 2011

AVRIL 2011

ETAT CIVIL

★ Naissances

- Isalyne BOURGIS, 17 rue des Myosotis, le 21 février
- Emma GOURIOU, Kérescar, le 4 mars

★ Décès

- Aurore FLUZIN, 19 ans, 19 rue des Bleuets, le 15 février

URBANISME

★ Demande de Déclaration Préalable

- Noëlle MADEC, 1 rue du Château Changement toiture et vélux sur appentis

★ Accords de Déclaration Préalable

- Gérard LE BRIS, 34 route du Valy Lédan Ravalement
- France JEANJEAN, 28 rue des alouettes Clôture
- Thierry KEBER, Penhoat Panneaux photovoltaïques

★ Demandes de Permis de Construire

- Romain CORCUFF, 11b rue des myosotis Maison
- Benoît MOUDEN, Clos de Lésivy Maison
- Jean-François RAULT, Clos de Lésivy Maison
- JEZEQUEL/MARC, Clos de Lésivy Maison

★ Accords de Permis de Construire

- Patrice ELLIOT, Clos de Lésivy Maison
- Franck LALANDE, 28 route du Valy Lédan Maison

RECENSEMENT MILITAIRE

Modalités de recensement des françaises et des français nés en avril 1995

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans révolus. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents.

MENU DE LA CANTINE (à titre indicatif)

L.28.03	Salade Marco polo/Aiguillettes poulet-Pâtes/Fruit
M.29.03	½ pamplemousse/Bœuf-Semoule-Ratatouille/Flan nappé
J.31.03	Velouté légumes/Cheeseburger-Pommes noisette/Yaourt
V.01.04	Salade grecque/Colin d'Alaska-Riz/Crème dessert vanille
L.04.04	Taboulé/Sauté porc-Petits pois carottes/Maestro chocolat
M.05.04	Céleri rémoulade/Lasagnes bolognaise/Fruit
J.07.04	Pâté/Blanc poulet-Pommes vapeur-Epinards/Compote
V.08.04	Salade printanière/Dos colin-Poivrons-Coquillettes/Gaufre
L.11.04	Duo râpés/Jambon-Purée/Crème dessert chocolat
M.12.04	Crêpe fromage/Rôti dinde-Frites/Fruit
J.14.04	Salade capri/Goulasch bœuf-Carottes vapeur/Yaourt sucré
V.15.04	Betteraves/Mêlée colin-Petits légumes-Riz/Fruit
L.18.04	Salade ruzinoise/Cordon bleu-Haricots verts/Fruit
M.19.04	Salade sicilienne/Bœuf bourguignon-Pâtes/Gélifié vanille
J.21.04	Salade brésilienne/Feijoada/Carré noix de coco
V.22.04	Radis/Dos colin-Semoule-Ratatouille/Mousse chocolat

INFOS DU MOIS

REGLEMENTATION RELATIVE AUX FEUX DE JARDIN

Dans les zones d'habitation, l'allumage de feux de jardin est interdit tous les jours du **1^{er} mai au 31 octobre**.

Dans les zones d'habitation, dans la période où l'allumage des feux de jardin n'est pas interdit, il est interdit d'allumer des feux à moins de 5 mètres des habitations voisines et à moins de 5 mètres de la voie publique.

ANALYSE D'EAU DU RESEAU PUBLIC

Analyse effectuée le **10/02/2011** -Eau conforme aux normes de qualité. Teneur en nitrates de **35 mg/l**.

PERMANENCE DU RPAM – MOIS D'AVRIL

La permanence du Relais Parents Assistantes Maternelles aura lieu le **jeudi 7 avril** de 9 h 30 à 12 h à la Maison des Bruyères.

LE CENTRE DE LOISIRS – Vacances de Pâques

Il ouvre ses portes du **mardi 26 avril 2011** au **vendredi 6 mai 2011** à la journée (7 h 30 à 18 h 30) et à la demi-journée (13 h 30 à 18 h 30), accepte les enfants de 3 à 12 ans. Pour tout renseignement ou inscription contacter Kristell MARCHAL par email : kristell.marchal@epal.asso.fr ou directement le mercredi à la Maison des Bruyères (☎ 02.98.20.24.78).

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

☎ **02.98.20.20.90** - Fax : **02.98.20.29.18**

courriel : mairie-st-divy@wanadoo.fr

Site internet : www.saint-divy.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 - Samedi de 9 h 00 à 11 h 45

La lecture du bulletin municipal peut aussi s'effectuer à partir du site internet de la commune : www.saint-divy.fr sous la rubrique VIE MUNICIPALE

PROCHAIN BULLETIN LE SAMEDI 30 AVRIL
Annonces à déposer en Mairie pour le **lundi 18**.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2011

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jean Jacques COZIAN Maire.

INFORMATIONS

REALISATIONS DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

- La construction d'un nouveau hangar pour le rangement du matériel communal est en cours. Elle est réalisée par le personnel communal.
- Une signalétique « école » plus visible a été mise en place devant l'école Ste Marie et auprès de la cantine.
- Les causes des dysfonctionnements de la chaudière de la cantine/garderie ont été trouvées. Il s'agit d'un clapet anti retour qui faisait défaut et aussi d'un mauvais réglage de l'installation.
- Les travaux de construction à l'école Jean de La Fontaine évoluent comme prévu au calendrier.
- La structure de jeux dans l'ancien terrain de football est mise en service. Elle a été installée par le personnel communal.
- Un pare ballon vient d'être installé sur le terrain N°3.
- Les travaux de finition du lotissement du Kef N° 4 sont en cours.

RECENSEMENT

Le recensement s'est achevé et s'est très bien déroulé grâce à la qualité du travail effectué par l'équipe constituée d'Annie, les trois recenseurs ainsi que le coordinateur de l'INSEE. Le maire tient à souligner la qualité du travail effectué par les uns et les autres, ce qui a contribué à ce que cette opération se déroule très bien.

Le nombre d'habitants recensés s'élève à 1387 pour la population dite municipale soit une progression de 97 habitants + (8%) par rapport aux chiffres communiqués au mois de janvier. Sans attendre les résultats définitifs, il semble déjà établi que la population totale, intégrant celle dite « comptée à part », c'est-à-dire notamment les étudiants, les militaires, hébergés dans d'autres communes, du fait de leur activité, la population totale atteint 1 400 habitants. Avec les constructions en cours, dans un an le seuil de 1 500 devrait être atteint.

DECISIONS

1. ASSAINISSEMENT

Amortissement de la station

Le Conseil municipal adopte les durées d'amortissement ci-après pour la réalisation de la station d'épuration pour la part concernant St-Divy : 30 ans pour ce qui concerne l'infrastructure, 15 ans pour le matériel.

2. RESEAUX DANS LES PROPRIETES PRIVEES -

Conventions de servitudes

Le Conseil autorise le Maire à signer les conventions de passage des réseaux avec les propriétaires des fonds concernés.

3. LOTISSEMENT DE KERAVEL

Extension du lotissement

Le projet initial comporte 29 lots et prévoit une réserve d'environ 7000 mètres carrés. Afin de mieux rationaliser l'espace et favoriser l'expansion démographique comme prévu dans les objectifs, le Conseil décide de poursuivre l'urbanisation de cette surface pouvant contenir 9 lots supplémentaires, portant ainsi le nombre total de lots à 38 en deux parcelles séparées par un talus. Il autorise en conséquence le Maire à signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 4 126.20 € TTC.

4. COMMUNAUTE DE COMMUNES

Modification des statuts

Le Conseil approuve les modifications des statuts de la communauté de Communes ayant pour objet l'élargissement des compétences aux infrastructures des réseaux de communications électroniques et les nouvelles dispositions relatives aux fonds de concours en matière de développement touristique et en matière de politique culturelle, sportive et de loisirs.

5. SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE LESNEVEN - Modification des statuts

Le Conseil approuve les modifications des statuts du Syndicat d'Electrification ayant pour objet l'élargissement des compétences aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

6. ABATTEMENT FACULTATIF DE 10% DE LA BASE DE TAXE D'HABITATION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES

Le Conseil adopte la modification de la délibération du 16 décembre 2010 qui faisait référence à l'article 141 I.3 bis. du Code des Impôts. Il fallait mettre 141 II.3 bis.

7. TRAVAUX DE VOIRIE - RECONDUCTION DU MARCHE A BONS DE COMMANDE

Le conseil reconduit pour un an le marché à bons de commande passé en 2010 entre la commune et l'entreprise Eurovia Bretagne selon le mode de procédure adaptée.

8. COMPTES DE GESTION

Le Conseil approuve les comptes de gestion du Trésorier de Brest Banlieue.

9. COMPTE ADMINISTRATIF DU LOCAL COMMERCIAL

A - LA SECTION FONCTIONNEMENT : Aucune opération

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- RECETTES : NEANT
- DEPENSES : 3 692.20 €
- DEFICIT DE L'EXERCICE : 3 692.20 €
- DEFICIT REPORTE : 98 056 €
- DEFICIT DE CLOTURE : 101 748.20 € (achat et architecte)

Ce budget est naturellement en déficit puisque aucune recette n'y est imputée (l'achat du bâtiment ainsi que les premières dépenses sont payées sur les fonds disponibles).

10.COMPTE ADMINISTRATIF

LOTISSEMENT DU BOURG

A- LA SECTION FONCTIONNEMENT

LES RECETTES : néant

LES DEPENSES : 493 353.35 €

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT : 493 353.35 €

B LA SECTION D'INVESTISSEMENT

• RECETTES : 458 307.86 €

• DEPENSES : 109 571.00 €

• EXCEDENT : 348 736.86 €

• DEFICIT REPORTE : 6 263.00 €

• EXCEDENT DE CLOTURE : 342 473.86 €

• **BILAN GLOBAL** : DEFICIT : 150 879.00 €

Ce déficit est normal pour le moment, puisque les seuls mouvements concernent les frais d'études et le remboursement des annuités d'emprunt pour l'achat des terrains (supportés par les fonds disponibles de la commune). Remboursement emprunt : 135 000 € - études : 9 600 €, déficit de l'année précédente (études et sondages). Ces dépenses sont supportées par les fonds disponibles de la commune.

11.COMPTE ADMINISTRATIF

ASSAINISSEMENT

A- LA SECTION FONCTIONNEMENT

• RECETTES 503 789 €

• DEPENSES 472 365 €

• EXCEDENT 31 424 €

B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

• RECETTES 507 598 €

• DEPENSES 400 060 €

• EXCEDENT de l'exercice 107 538 €

• REPORT du déficit de l'année précédente 380 685 € (un emprunt n'a pas été débloqué car la trésorerie disponible était suffisante pour payer la station d'épuration).

• **BILAN DE L'EXERCICE** :

Le bilan fait apparaître un déficit théorique de -240 685 € (emprunt prévu : 400 000 € - débloqué : seulement 100 000 € le reste payé sur fonds propres disponibles).

Si l'emprunt avait été réalisé (300 000 €) (il a été débloqué le 19 janvier) le solde global aurait été positif de 59 315 €.

Ce budget est donc désormais consolidé sans participation du budget principal (elle était de 20 000 € par an jusqu'en 2009).

12.COMPTE ADMINISTRATIF

LOTISSEMENT LE KEF

• **RECETTES** : 544 664 € (report excédent 373 543 €)

• **DEPENSES** : 108 295 €

• **EXCEDENT** : 436 369 €

13.COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

A-LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Pour un prévisionnel de 824 993 €, les recettes réalisées s'élèvent à 865 813 € soit + 5% supérieures aux prévisions.

DEPENSES

Pour un prévisionnel de 671 513 €, les dépenses réalisées s'élèvent à 640 842 € soit 5% en dessous des prévisions.

RESULTAT

La section de fonctionnement dégage un excédent de clôture de 268.292.92 €.

B- LA SECTION INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 338 057 € pour une ouverture de crédits de 1 414 400 €.

LES RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 424 720 € pour une prévision de 424 720 €.

La section d'investissement dégage un excédent de 86 663 €.

En intégrant le report du déficit de l'exercice précédent (78 863 €), cette section dégage un excédent global de clôture de 7 800 €.

PRINCIPALES RECETTES

SUBVENTIONS : 37 428 € (Ecole Numérique, matériel de désherbage, schéma directeur)

DOTATIONS : 381 270 € FCTVA : 121 000 €, excédent de fonctionnement affecté (260 000 €)

PRINCIPALES DEPENSES

Immobilisation incorporelle : 6 928 € (Etudes) Accessibilité, Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'étude globale

Immobilisation corporelle : 48 048 €

(achats) machine à désherber, école numérique, mobilier bibliothèque, mobilier divers, défibrillateur, afficheur basket, matériel technique

Construction : 62 713 €

solde cantine/garderie, travaux à l'école, travaux au clocher, caves, voirie

BILAN TOUTES SECTIONS CONFONDUES

LES RECETTES 1 333 852.50 €

LES DEPENSES 1 057 763.34 €

BILAN DE CLOTURE :

Le budget de la commune dégage un excédent global de 276 089,20 € toutes sections confondues.

14.VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les comptes administratifs de la commune ainsi que ceux des budgets annexes qui lui ont été présentés.

15.AFFECTATION DES RESULTATS

BUDGET PRINCIPAL

Il est décidé d'affecter en section investissement : la somme de 228 292.92 € et de reporter en section de fonctionnement la somme de 40.000 €.

LOTISSEMENT LE KEF

Il est décidé de reverser au budget de la commune l'excédent de 436 369 € dégage du budget du lotissement du Kef.

16.FISCALITE LOCALE - TAUX D'IMPOSITION

Malgré la baisse des participations diverses : Etat, Région, Conseil Général, la situation financière de la commune permet encore le maintien au stade actuel des taux d'imposition (inchangés depuis plus de vingt ans). Sur proposition du Maire le Conseil Municipal décide de les maintenir à leurs niveaux actuels, à savoir :

• **Taxe d'habitation** : 12.79 %

• **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : 15.48 %

• **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : 38.99 %

INFOS UTILES

COMMUNAUTE DE COMMUNES

La communauté de communes met à disposition des habitants des conteneurs et des composteurs aux normes réglementaires.

Elle prend à sa charge une partie des coûts de revient.

Il est rappelé que seuls sont admis pour la collecte, des conteneurs aux normes réglementaires, compatibles avec les bennes de ramassage.

Ces conteneurs sont à disposition à la Communauté de Communes – Service environnement – St-Ernel à LANDERNEAU (près de la piscine).

Les tarifs sont les suivants :

CONTENEURS

CONTENANCE DES BACS	TARIFS
120 litres	10 €
240 litres	15 €

COMPOSTEURS

TAILLE DES COMPOSTEURS	TARIFS
300 litres pour un jardin jusqu'à 500 m ²	20 €
600 litres pour un jardin de plus de 500 m ²	25 €
800 litres	30 €

HORAIRE DE LA DECHETTERIE DE ST-ELOI

Horaire d'été du 1^{er} mars au 31 octobre 2011 du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

COMMUNAUTE DE COMMUNES

LA TAXE DE SEJOUR ET LA TAXE ADDITIONNELLE

Par sa délibération du 13/10/2004 la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas a instauré la taxe de séjour à compter du 01/01/2005, au régime du réel. Cet impôt est prélevé par les logeurs, pour le compte de la CCPLD auprès des touristes passant une nuit au moins sur le territoire.

Par délibération du 25 octobre 2010, le Conseil Général du Finistère a décidé la mise en place de la taxe additionnelle à compter du 1^{er} janvier 2011. Cette taxe additionnelle est établie et recouvrée selon les mêmes modalités que la taxe à laquelle elle s'ajoute.

Période de perception : **du 1^{er} avril au 31 octobre**

Ces contributions du touriste sont intégralement consacrées au développement touristique.

Les obligations des logeurs :

Le logeur a obligation d'afficher les tarifs et de les faire figurer sur la facture remise au client, distinctement de ses propres prestations (Article R2333-46 du CGCT).

Le logeur a obligation de percevoir la taxe de séjour et la taxe additionnelle (Article R 2333-37 du CGCT).

Le logeur a obligation de tenir un état, désigné par le terme « registre des logeurs » précisant obligatoirement : le nombre de personnes, le nombre de nuits du séjour, le montant de la taxe perçue, les motifs d'exonération ou de réduction.

La saisie d'éléments relatifs à l'état civil n'est pas obligatoire (Article R2333-50 du CGCT).

Pour tout renseignement, contacter la Communauté de Communes (service tourisme) : ☎ 02. 98.21.37.67

SANTE & SOCIAL

DATES WE	PHARMACIES LANDERNEAU du Samedi 9 h 30 à 20 h et Dimanche de 9 h 30 à 20 h
03.04	S BERNICOT 54 rue Fontaine Blanche D PREMEL-CABIC - Kergreis
10.04	S MOIGN – 82 rue Fontaine Blanche D BYDLON – La Roche Maurice
17.04	LACOSTE – 2 Quai de Léon
24.04	S CORRE-JOULLAT 32 quai de Léon D RICHARD – La Forest Landerneau
L.25.04	DEROFF – Plouñeventer
01.05	S LACOSTE – 2 Quai de Léon D LE PORT - Plouédern

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra appeler le 15, pour avoir les coordonnées du médecin de garde, ou organiser les secours

CABINET PARAMEDICAL- 8 rue Stréat Névez

Masseurs kinésithérapeutes : MEYTRAUD-LANNUZEL
Sandrine – PANELAY Mathieu

☎ 02.98.20.33.33 tous les jours - urgences respiratoires le WE

Infirmiers : LE GALL Yolande – GUILLOU Bernard

☎ 02.98.20.33.40 - tous les jours

Pédicure podologue : COMPAGNON Audrey

☎ 02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE

Sophrologue – sophro-analyste : SAEZ Melody

☎ 09.51.19.15.19 – mail : douce-ame@hotmail.fr

VIE PAROISSIALE

MESSE DU MOIS D'AVRIL

➤ **Dimanche 3 et 17 Avril, à St-Divy, à 10 h 30**

Ce Dimanche est celui des Rameaux. La messe sera célébrée avec Pencran/Dirinon ; c'est une messe des familles.

Temps fort du KT : Samedi 9 Avril

Semaine Sainte :

➤ **Jeudi 21 Avril, à Landerneau (St-Houardon) à 19 h :**
célébration de La Cène

➤ **Vendredi 22 Avril :** célébration pénitentielle et Chemin de Croix à St-Divy à 15 h 00

➤ **Samedi 23 Avril :** Samedi Saint, Vigile pascale à St-Divy à 20 h 30

➤ **Dimanche 24 Avril :** Messe de Pâques à St-Thonan, à 10 h 30

Le groupe **Diapason** se produit à Lesneven le 8 avril, à St-Renan le 9 avril, à Plouguerneau le 15 avril.

VIE ASSOCIATIVE

L'ASSOCIATION LAÏQUE DES PARENTS D'ELEVES de l'école JEAN DE LA FONTAINE vous propose un repas crêpes + animation le **SAMEDI 9 AVRIL 2011** à la salle socioculturelle à partir de 19 h 00.

Un **menu adulte au tarif de 11 €** comprend : 1 apéritif offert, 1 galette complète (jambon, œuf, fromage) + 1 galette Forestière (champignons cuisinés, lardons, béchamel) + des crêpes sucrées **A VOLONTE** (chocolat artisanal, caramel au beurre salé artisanal, confiture, beurre, sucre, compote de pomme).

Un **menu enfant** (jusqu'à 12 ans) **au tarif de 6 €** comprend : Une galette jambon fromage + crêpes dessert **A VOLONTE** (chocolat artisanal, caramel au beurre salé artisanal, confiture, beurre, sucre, compote de pomme).

Les galettes sont confectionnées à la minute, **devant vous**. Votre bulletin d'inscription est à déposer **avant le 6 AVRIL 2011** à l'école JEAN DE LA FONTAINE.

✂

COUPON-REPONSE

A RETOURNER AVANT LE : 06/04/11

NOM

PRENOM.....

Repas Adultes..... X repas à 11 € = €

Repas enfants..... X repas à 6 € = €

Personne à contacter de 18 h 00 à 20 h 30

Josseline CHICHERY ☎ 02.98.02.44.07

✂

TOTAL =€.

Paiement : Espèces ou Chèque à l'ordre de l'Association Laïque des Parents d'Elèves de St-DIVY

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE-AMIS LA LECTURE

Réunion mensuelle le mardi 5 avril à 20 H 30

Mardi : 17 h 30 – 18 h 30	Mercredi : 10 h 30 - 11 h 30
29.03 → Kermarrec	30.04 → Tanguy
05.04 → Le Bec	06.04 → Durif
12.04 → Le Gall	13.04 → Rozec/Peters
19.04 → Kermarrec	20.04 → Dorval
26.04 → Le Bec	27.04 → Tanguy
Vendredi : 17 h 30 - 18 h 30	Samedi : 11 h 00 – 12 h 00
01.04 → Férec	02.04 → Le Goff
08.04 → Guillerm/Kervarec	09.04 → Dorval
15.04 → Le Gall	16.04 → Mesmeur
22.04 → Laot	23.04 → Le Borgne
29.04 → Férec	30.04 → Le Goff

CLUB VTT

Randonnées à St-Divy

Le club VTT de St-Divy organise la 6^{ème} édition de sa randonnée annuelle le **dimanche 3 avril**.

Nous espérons vous voir nombreux sur les chemins de St-Divy et des alentours.

Au programme, 4 distances au choix : Un circuit "famille" de 15 km permettra aux enfants et aux moins sportifs de faire le tour de la commune sans réelle difficulté.

Trois autres circuits de 26 km, 34 km et 42 km permettront à chacun de se confronter à des terrains un peu plus difficiles qui vous emmèneront sur les communes de St-Divy, Guipavas, La Forest Landerneau et Landerneau avec de nombreuses parties inédites.

A chacun de choisir en fonction de sa forme du moment.

Rendez-vous à partir de 7 h 45 à la **salle de sports du Valy Lédan** pour les inscriptions. Le tarif sera de 4 € pour les licenciés et 5 € pour les non-licenciés (gratuit pour les moins de 18 ans). Ravitaillement sur les circuits, collation à l'arrivée, douche et lavage des vélos, tout est prévu pour que vous passiez une agréable matinée. A bientôt.

Renseignements auprès de Bernard JACOB (portable : ☎ 06.73.39.13.77 - fixe : ☎ 02.98.89.77.83).

THEATRE OXYGENE

Représentations du 15/16/17 avril 2011

Avec le printemps vient aussi le moment de vous présenter nos créations de l'année.

En lever de rideaux, les ados balayeront l'histoire de 1945 à 2011 en comparant ce qui existait alors et ce qui n'existe plus : une interrogation sur le temps qui passe, sur ses avancées et ses revers.

« **Autrefois, Aujourd'hui et Demain** » de Françoise Chaxel. Pièce mise en scène par Rachel Malo.

En deuxième partie de spectacle, le groupe des adultes vous présentera une pièce qui a fait le tour du monde depuis sa création à Zurich en 1956 par Friedrich Dürrenmatt : « La Visite de la Vieille Dame ».

Après une très longue absence, une vieille dame est de retour à Güllen, sa ville natale. Tous les habitants l'attendent avec impatience car elle est devenue milliardaire alors qu'ils affrontent, eux, la pire misère. Elle a décidé d'acheter la justice et, pour cent milliards, elle réclame la tête d'un homme. Comment vont réagir les gens de Güllen ? La mise en scène originale de Pascal Péron s'efforce de faire coexister tous les caractères de cette pièce à la fois profonde, tragique et drôle.

Vendredi 15 avril à 20 h 15 - **Samedi 16 avril** à 20 h 15 - **Dimanche 17 avril** à 15 h à la salle polyvalente du Valy Lédan.

TARIFS : 6 € et 4 € tarif réduit

Venez nombreux !!!

MARCHE AVEC NOUS

Départ à 14 h du Bourg de ST-DIVY.

Date	lieu
03.04	PLOUDANIEL LANGAZEL
09 et 10.04	ST GILDAS-DE-RHUYS
17.04	LOGONNA
L 25.04	SAINT-DIVY

TENNIS DE TABLE

La 3^{ème} édition du tournoi national de tennis de table se déroulera les **23 et 24 avril** prochain. Entre 300 et 400 compétiteurs sont attendus sur les 2 journées. Le club met tout en œuvre afin que ce grand rassemblement se déroule dans les meilleures conditions. Gageons que le quartier du Valy Lédan connaîtra la même animation que lors des 2 précédentes éditions.

Tous les amateurs de tennis de table de la commune sont invités à venir partager un moment convivial et fraternel inoubliable. Pour tous renseignements vous pouvez contacter André KERNEIS au ☎ 02.98.20.31.03 ou au ☎ 06.14.16.04.06.

Fin mai place à la finale départementale du Premier Pas Pongiste.

ECOLE STE MARIE – INSCRIPTION

Afin de préparer la rentrée prochaine, la directrice, Nathalie FILY, se tient à votre disposition si vous désirez inscrire votre enfant.

Vous pouvez prendre rendez-vous pour la rencontrer et visiter l'école au ☎ 02.98.20.20.97

De plus, une **demi-journée de portes ouvertes** est prévue le **samedi 16 avril** de 10 h à 12 h.

POUR LE SOURIRE D'ALEXIS

Assemblée générale constitutive de l'association, le **vendredi 1^{er} avril** à 20 h 30, salle **Maison des Bruyères** à St-Divy pour ALEXIS, 2 ans, atteint d'une lissencéphalie, malformation cérébrale entraînant un handicap de 80/100.

Toutes personnes, désirant intégrer l'association et/ou soutenir sa famille, pourront se faire connaître lors de l'AG. Contact : LE BEC Anne-Marie ☎ 02.98.20.30.18

CARNAVAL DE LA LUNE ETOILEE EN 2012

Appel aux associations de la Commune

Il est demandé aux associations ou groupement d'associations de St-Divy de se faire connaître en Mairie en vue de réaliser un char qui représentera notre commune lors du Carnaval 2012 à Landerneau. Une subvention municipale d'un montant de 600 € sera allouée pour le montage de l'opération. Réponse **avant le 8 avril 2011**.

ASSOCIATION – MISE A JOUR

<u>ASSOCIATION</u>	<u>PRESIDENT</u>	<u>TRESORIER</u>	<u>SECRETARE</u>
OGEC ECOLE STE MARIE	MEUNIER F. 6 rue des ajoncs 02.98.20.33.20	MOUDEN B. Lésivy 02.98.20.32.11	DURIF L. 24 rue des Alouettes 06.06.43.21.17

PETITES ANNONCES

- **A louer maison** F5 avec garage à Mesgrall à St-Divy – loyer : 650 €, libre ☎ 02.96.43.72.95 – ☎ 02.98.20.28.18
- Jeune fille sérieuse, 16 ans, **cherche enfants à garder**, tarif : 5 € de l'heure. Vous pouvez me contacter au ☎ 06.83.63.43.29 ou au ☎ 02.98.20.30.91

OBJET TROUVE (disponible en Mairie) : un blouson

DIVERS

L'Association EPAL, basée à Brest, Rennes et Vannes, **recrute** pour son secteur Vacances et Tourisme Adaptés, **des animateurs pour encadrer des séjours de vacances** proposés à des mineurs et adultes en situation de handicap.

500 postes à pourvoir. 130 séjours de 7 à 15 vacanciers se déroulant **du 24 juillet au 20 août 2011** sur 2, 3 ou 4 semaines.

Conditions : Motivation pour s'investir sur ce type de projet, + de 21 ans, permis B + de 1 an, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitée. Obligation de suivre une formation (gratuite) dispensée sur Brest ou Rennes.

Pour plus de renseignements et postuler en ligne : www.epal.asso.fr ou Envoyer lettre et CV à :

Laurent CANNIC - Responsables Vacances et Tourisme Adaptés - 10 rue Nicéphore Niepce BP2 - 29801 BREST Cedex 09

VOUS POUVEZ ETRE TEMOIN D'UN ACCIDENT CARDIAQUE...

... APPRENEZ A PRATIQUER UN MASSAGE CARDIAQUE ET A UTILISER UN DEFIBRILLATEUR

Réunion d'information gratuite

Savez-vous pratiquer un massage cardiaque ? Utiliser un défibrillateur ?

Les délégués de la Mutualité Sociale Agricole du canton de Landerneau organisent une réunion de démonstration publique, ouverte à tous, le **mardi 29 mars 2011**, à 20 h 30, à la Salle polyvalente de DIRINON.

Cette soirée sera animée par Claire Yvinec, formatrice de secourisme à la MSA.

Gratuit. Venez nombreux vous informer.